

Cany-Barville, le 21 juin 2024

Le Président de la Communauté de  
Communes de la Côte d'Albâtre

à

Monsieur BUREAUX Olivier,  
(à l'attention de GAILLON Céline)  
11 route de DIEPPE  
76730 BACQUEVILLE-EN-CAUX

**Direction Générale**  
**Cellule PLUi-Projet de territoire**  
Affaire suivie par Antoine DEPLANQUE  
Tél : 02 35 57 95 06  
Mél: [plui@cote-albatre.com](mailto:plui@cote-albatre.com)  
Réf : KDK D2401432 KFK

REÇU LE  
08 JUIL. 2024

**Objet : avis sur le projet arrêté de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de LONGUEUIL**

Monsieur le Président,

Dans le cadre du projet arrêté de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de LONGUEUIL, la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre répond à votre sollicitation conformément aux articles L132-13 et L153-17 du Code de l'Urbanisme.

A la lecture attentive des actes administratifs, des éléments graphiques et écrits puis des études annexes menées dans le cadre du PLU, la Communauté de communes prend acte de l'ensemble du document. Considérant qu'aucune évolution n'a été effectuée depuis son approbation en décembre 2007, il est tout à fait normal d'avoir eu recours à cette révision nécessaire, en phase avec les nouveaux enjeux de votre territoire et la conjoncture actuelle connue dans la sphère de l'aménagement et de l'urbanisme.

Nous espérons que votre projet communal pourra s'inscrire dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable mené en parallèle dans le cadre de votre Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,

  
Jérôme LHEUREUX